

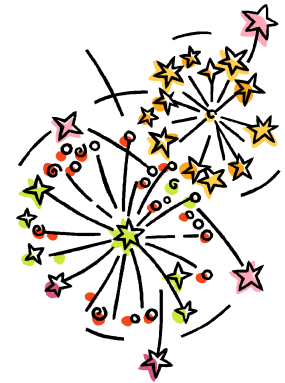


## La Chronique de CORBY

### Fête patriotique

Nous vous invitons toutes et tous très cordialement à participer à la soirée commémorative de la Fête nationale du 1<sup>er</sup> août qui sera célébrée

**le jeudi 1<sup>er</sup> août 2013**



aux alentours de la grande salle.

**Dès 19h.00, restauration et boissons seront servies, à prix modérés, à la grande salle.**

**Dès 21h.00, se déroulera la partie officielle, autour du feu, qui se terminera par un feu d'artifice.**

Pour éviter tout incident et pour que la fête soit réussie jusqu'au bout, nous demandons à chacune et chacun d'observer la plus grande prudence et de prendre toutes les précautions nécessaires lors du lancement de fusées ou autres engins pyrotechniques.

Nous nous réjouissons de vous retrouver nombreux lors de cette soirée.

## **Résumé des objets soumis au Conseil général de notre commune lors de ses séances des 13 mai et 24 juin 2013**

- **Travaux de rénovation du bâtiment de l'ancienne laiterie**

Dans sa séance du 13 mai 2013, le Conseil général a décidé d'autoriser la Municipalité à effectuer les travaux de rénovation et de transformation du bâtiment de l'ancienne laiterie.

---

- **Comptes 2012**

Le Conseil général, sous la présidence de M. Philippe Zuppinger, a accepté les comptes de l'année 2012 qui bouclent avec un excédent des revenus de fr. 51'639.95 pour des totaux égaux de fr. 1'262'240.35.

---

- **Rapport de la Municipalité sur la gestion et les comptes de l'année 2012**

Les conseillères et conseillers ont approuvé la gestion de l'année 2012 dont nous communiquons ci-après quelques points.

### **Finances**

D'un budget présenté avec un léger déficit de fr. 7'269.00, le résultat final de nos comptes se solde par un excédent des recettes de fr. 51'639.95.

Cet excellent résultat est essentiellement dû à une entrée d'impôt supérieure à 2011 de fr. 170'000.00.

Celui-ci nous a permis de réaliser d'importants travaux, tels que l'équipement de la parcelle de la rue du Crêt, la réfection du chemin des Ecoliers et une partie de la rue du Collège, sans avoir recours aux emprunts bancaires. Mais également de financer une bonne partie du projet de transformation de la laiterie, ce qui nous permettra d'apporter une autre source de revenus à notre commune et qui ne rentrera pas dans le système de péréquation, contrairement aux impôts.

### **Fusion**

Les groupes de travail ayant terminé leurs rapports, ceux-ci seront présentés à chaque Municipalité pour approbation. Si toutes les acceptent, nous pourrons alors établir une convention de fusion.

Sachez que ce projet ne fait pas du surplace, mais il faut être conscient que des disparités, notamment au niveau des finances entre communes, ont amené à des discussions parfois très soutenues entre les membres du Copil pour arriver à se mettre d'accord. Ces discussions sont nécessaires afin de préparer, voire d'anticiper l'avenir pour le bien de notre population et des générations futures.

### **Parcs et promenades**

Une haie a été plantée à la place de l'ancien treillis du terrain de football.

Les aménagements paysagers prévus ont été différés en raison d'une interpellation du Conseil général concernant la circulation dans le village. La Municipalité ne souhaite pas engager des moyens financiers avant de connaître les propositions de la commission nommée à cet effet.

### **Bâtiments**

Le hall d'entrée ainsi que l'escalier qui mène à la galerie ont été repeints par des jeunes apprentis peintres en bâtiment appartenant au programme FORJAD (Formation de jeunes adultes en difficulté). Ce sont des jeunes qui ont quitté le RI et qui sont en formation. Ce programme dépend du Département de la santé et de l'action sociale. Par la même occasion le portail du cimetière a été repeint.

### **Forêts**

Pour la 4<sup>e</sup> année consécutive, le contrat de bail forestier avec notre triage nous donne entière satisfaction. Néanmoins, la forêt reste une charge importante pour notre commune, notamment due à la somme allouée aux soins des jeunes peuplements, au fauchage, ainsi que pour le poste du Garde forestier.

La Municipalité a décidé de reconduire le contrat de bail forestier pour 3 ans.

### **Routes, éclairage public**

Les travaux de réfection du chemin des Ecoliers et de la rue du Collège 12-14 ont été effectués durant le mois de septembre 2012.

### **Travaux - Gaz**

COSVEGAZ SA, qui est l'entreprise qui alimentera notre commune, a été rencontrée à plusieurs reprises afin de planifier et d'organiser l'arrivée du gaz, ainsi que les travaux du chemin des Ecoliers et de la rue du Crêt. Les travaux devraient débuter à l'automne 2013 par l'extension de la conduite depuis Pomy.

### **Eau potable**

Le débit des sources de Correvon, insuffisant ces dernières années, a été complètement rétabli en raison des nombreuses précipitations depuis fin août, évitant ainsi à l'Association de la Menthue de pomper de l'eau sur Yverdon.

Mentionnons aussi de nouveaux captages effectués par la commune de Correvon.

### **Défense incendie :**

Notre commune a adhéré à l'Association intercommunale de défense incendie et de secours de la région du Nord vaudois SDIS.

### **Ecoles**

A la rentrée d'août 2012, 23 élèves domiciliés à Cronay, ont rejoint les bancs d'école sur les sites de Cronay et Pomy pour le primaire et Yvonand pour le secondaire.

L'Association scolaire prépare activement l'entrée en vigueur de la Loi sur l'enseignement obligatoire pour la rentrée scolaire 2013 avec, pour rappel des principales nouveautés, le début de l'école obligatoire dès l'âge de 4 ans et une refonte de la scolarité avec le regroupement du secondaire en deux voies : générale (VG) et pré-gymnasiale (VP).

Le projet d'extension du collège d'Yvonand est en bonne voie. Sur le site de Brit, il est prévu de construire un collège comprenant 10 à 12 salles de classe, un réfectoire, une éventuelle médiathèque, l'agrandissement de la structure d'accueil et une salle de gym double (financée par la commune d'Yvonand).

### **Petite enfance**

En 2012, plus de 95% des communes du canton font partie d'un réseau d'accueil de jour. La proximité directe avec Yverdon, nos enfants scolarisés à Yvonand et une garderie privée à Ursins ont jusqu'ici, contraint la Municipalité à ne pas se rallier à un réseau d'accueil. Le délai accordé aux communes pour adhérer à deux des trois accueils de jour arrive à son terme et dès lors, une adhésion est nécessaire. Une approche avec les réseaux d'Yvonand et Yverdon est étudiée en tenant compte, entre autres, des conditions financières et du taux d'occupation déjà élevé, voire saturé, des différentes structures de places d'accueil.

### **Informatique**

La refonte du site Internet de la commune est terminée. Une nouvelle ligne visuelle expose l'actualité de notre commune avec des rubriques et informations qui sont mises à jour régulièrement. N'hésitez pas à aller sur notre nouveau site chercher les renseignements dont vous avez besoin, le parcourir et le faire découvrir autour de vous. Vous pouvez également nous faire part de vos suggestions et nous faire parvenir des photos pour l'agrémenter.

---

- **Arrêté d'imposition pour l'année 2014**

Tous les impôts sont reconduits sans changement pour l'année 2014.

---

- **Adhésion au Réseau d'accueil pour la petite enfance Yvonand-Menthue "Rymaje"**

Les conseillères et conseillers ont accepté l'adhésion de notre commune au réseau d'accueil pour la petite enfance Yvonand-Menthue "Rymaje".

---

## **Conseil général**

### **Législature 2011-2016**

#### **1<sup>er</sup> juillet 2013 - 30 juin 2014**

**Président du Conseil général** - 1<sup>er</sup> juillet 2013 - 30 juin 2014  
Zuppinger Philippe

**Vice-président du Conseil général** - 1<sup>er</sup> juillet 2013 - 30 juin 2014  
Moccand Daniel

**Secrétaire du Conseil général** - législature 2011-2016  
Glauser Claire-Lise

**Huissier** - législature 2011-2016  
Viquerat Raymond

**Scrutateurs** - 1<sup>er</sup> juillet 2013 - 30 juin 2014  
Chaillet Jacques - Marquart Isabelle

**Scrutateurs suppléants** - 1<sup>er</sup> juillet 2013 - 30 juin 2014  
Chardonnens Didier - Joret Pascal

**Commission de gestion** - 1<sup>er</sup> juillet 2013 - 30 juin 2014  
Chardonnens Didier - Meystre Viviane - Castro Carlos - Castelier Pieyre-Bernard -  
Meylan Laure  
Suppléante : Barbieri Vanessa

**Délégués Association d'amenée d'eau La Menthue** - législature 2011-2016  
Chaillet Jacques - Moccand Daniel

**Déléguée à l'Association scolaire intercommunale d'Yvonand et environs (ASIYE)** - législature 2011-2016  
Carrel Sylvie

**Déléguée suppléante à l'Association scolaire intercommunale d'Yvonand et environs (ASIYE)** - législature 2011-2016  
Meystre Viviane

**Commission communale de recours** - législature 2011-2016  
Magenat Alfred – Chauvy Pierre - Plantier Djamilah  
Suppléant : Flaction Bernard



## Police des constructions



### • Permis de construire délivrés durant l'année 2012

Vitale Salvatore et Corinne	Transformation, création d'un logement dans les combles de l'habitation existante.
Hoirie Meystre et Gilliard	Rénovation et agrandissement du bâtiment ECA 53, création d'un couvert à voitures.
Sausser Marcel	Construction d'une villa familiale avec garage pour 2 voitures et 2 places de parc extérieures.
Boss Marcel	Agrandissement de la halle à poulets.
Bobst Pierre-Alain et Martine	Transformation du bâtiment ECA no 89; création d'un appartement.
Richard Jean-Daniel	Pose de 5'222 m <sup>2</sup> de panneaux solaires photovoltaïques.
Devallonné Stéphane et Carole	Construction d'une villa familiale.
Duruz Jacky	Construction d'un immeuble de 4 appartements, aménagement d'un parking avec couverts à voitures.

### • Autorisations de travaux accordées durant l'année 2012

Cabrol Philippe	Réfection de la toiture et aménagement d'une cheminée de ventilation sur le pan est du toit.
Busset Richard et Catherine	Construction d'un mur en remplacement de la palissade.
Hoirie Meystre et Gillard	Réfection des boiseries et de la façade sud-ouest de leur bâtiment ECA no 52.
Bron Claude et Olivia	Agrandissement du balcon existant.
Weber Jacques et Baptiste Liliane	Réfection de la toiture et de deux façades de leur bâtiment au Moulin.
Guidoux Claude	Réfection du toit de son bâtiment situé à la Crausaz.
Métraux Yan et Sophie	Aménagement d'un cabanon à outils démontable.
Castelier Pieyre-Bernard	Murage de la porte de l'ancien garage avec création d'une ouverture pour une porte et une fenêtre.

## Déchetterie

Le premier bilan de la taxe au sac est positif. Nous avons constaté un meilleur tri, notamment en ce qui concerne les déchets compostables. Nous tenons ici à remercier chacune et chacun des efforts consentis.



Toutefois, nous rappelons que tous les déchets urbains pouvant être contenus dans un sac de 110 litres, par exemple bidons de peinture vides, lunettes de WC, pots de fleurs, casques, etc., doivent être mis dans ces sacs taxés.

Seuls les déchets urbains trop encombrants pour être mis dans un sac de 110 litres peuvent être déposés dans la remorque à disposition.

Notre surveillant ou notre municipal reste à disposition pour tout renseignement.

---

### Déchets en forêt



Le service forestier nous signale une recrudescence de déchets verts issus de jardins déposés dans les forêts, tels que coupe de gazon, taille de haie, branches d'arbres fruitiers ou autres.

Certains pourraient penser, à tort, que les déchets verts ne constituent pas une pollution. Pourtant nos déchets, quels qu'ils soient, n'ont rien à faire dans la nature.

Ces déchets sont à amener à la déchetterie.

---

### Feux en forêt

Les feux en forêt, feux de branches, de taille de lisière ou de rémanents de coupe, issus de la forêt, sont soumis à autorisation du Service des forêts, de la faune et de la nature (art. 26b Opair).

Dans des situations exceptionnelles, le Service des forêts peut délivrer des autorisations pour l'incinération de ces végétaux. Les personnes qui souhaitent faire un tel feu doivent préalablement contacter le Garde forestier, M. Jean-Philippe Deriaz pour notre Triage, (021 887 66 45 ou 079 449 22 65), qui leur remettra une autorisation en bonne et due forme.



## **EMONDAGE DES HAIES ET ELAGAGE DES ARBRES ENTRETIEN DES TERRAINS**



En application des dispositions légales, la Municipalité rappelle aux propriétaires que les plantations ne doivent pas compromettre la visibilité, ni gêner la circulation.

En bordure des routes et chemins publics, les haies doivent être émondées et les arbres élagués, selon les articles 8 et 10 du règlement d'application du 19 janvier 1994 de la loi du 10 décembre 1991 sur les routes.

### **Emondage des haies :**

- a) à la limite de la propriété
- b) à une hauteur maximale de 60 centimètres lorsque la visibilité doit être maintenue et de 2 mètres dans les autres cas.

### **Elagage des arbres :**

- a) au bord des chaussées : à 5 mètres de hauteur et à 1 mètre à l'extérieur
- b) au bord des trottoirs : à 2,5 mètres de hauteur et à la limite de propriété

Les dispositions de la loi à ce sujet sont applicables toute l'année.

-----

### **Entretien des terrains - Mauvaises herbes**



La municipalité demande et remercie les propriétaires de parcelles de terrains bâtis et non bâtis d'entretenir ces espaces, ceci en regard de l'article 2 de l'arrêté concernant la destruction des plantes nuisibles à l'agriculture qui stipule que la destruction des plantes nuisibles (chardons, rumex, etc.) est obligatoire sur les terrains agricoles, viticoles, arboricoles, maraîchers, y compris les jardins d'agrément, le bord des routes, les haies et les lisières de forêts, les voies de chemin de fer, les terrains voués à la construction et les gravières. Elle doit avoir lieu avant la formation des graines.





## **Vois à l'astuce au préjudice des aînés !**

**La Police cantonale déplore une augmentation importante des vols à l'astuce d'une façon générale et plus particulièrement au préjudice des aînés, que ce soit à domicile ou lors de retrait d'argent.**

### **Voici quelques conseils !**

- N'entrez pas en matière lors de sollicitations dans vos déplacements quotidiens;
- Ne retirez de l'argent qu'à l'intérieur d'un office de poste ou d'une banque, prenez le temps de bien ranger votre argent (poches à l'intérieur d'une veste par exemple);
- Ne retirez pas de fortes sommes d'argent;
- Quittez l'office postal ou la banque d'un bon pas et ne vous laissez pas distraire par des inconnus;
- Regardez droit devant vous et ne répondez à aucune sollicitation, ne vous arrêtez pas;
- Si possible, faites-vous accompagner par une personne de confiance de votre entourage (groupe de personnes âgées solidaires) pour faire des paiements ou des retraits;
- Organisez-vous entre personnes âgées du même quartier ou du même immeuble pour faire vos paiements ou vos retraits d'argents, voire les commissions;
- Verrouillez la porte d'entrée de votre logement, même lorsque vous êtes à l'intérieur de celui-ci.



## **Centenaire de la mise sous pression de l'eau de Ronson - 1912-1913**



Dès le début du 20<sup>e</sup> siècle, les communes de notre région commençaient à s'équiper de l'eau sous pression (Cuarny 1907) pour l'alimentation urbaine.

En plein développement industriel, puis agricole, les puits privés et les fontaines, certes très bucoliques, n'avaient plus la cote.

Cette évolution n'avait pas échappé aux autorités de Cronay qui, dès 1907, étudièrent quatre projets, tous avec prise d'eau aux sources de Ronson.

Début 1912, un projet eut les faveurs de la municipalité. De Ronson, il partirait direction nord, puis les côtes de Cuarny, vers Cronay, Derrière-le-Brit, jusque dans un réservoir à La Gottallaz, par gravitation. Sur ce réservoir de 12'000 litres, un bâtiment contiendrait la salle des machines, avec une pompe qui enverrait cette eau dans deux réservoirs de 150'000 litres sur les hauteurs du Signal à 670 m. d'altitude, afin de lui donner la pression nécessaire pour alimenter tout le village en eau potable et réserve incendie.

Ce projet n'était pas le moins cher, mais évitait de passer en ligne droite par les Novallus où les sources des fontaines du village, bien antérieures, auraient pu être coupées.

Les captages effectués avant les travaux donnaient un débit de 160 litres/minute, ce qui semblait énorme aux autorités de l'époque, c'est pourquoi la commune de Pomy fut impliquée dans ce projet, afin d'amoindrir le coût de cette construction.

Une chambre de partage serait construite sur la conduite, Derrière-le-Brit, distribuant 80 litres/minute à chaque commune.

Début des travaux en mars 1912, réservoir de Ronson, conduite de 100 mm en acier jusqu'à la chambre de partage, puis en 70 mm jusqu'à la pompe de La Gottallaz. De là, une conduite de refoulement monte jusqu'aux réservoirs du Signal, construit en automne.

Dans le village, on a commencé l'installation des conduites d'alimentation des maisons et des bornes hydrantes, pour se terminer en été 1913 avec l'eau sous pression au robinet de chaque maison.

Au début, l'eau est payée par robinet, fr. 20.-- pour le premier, le deuxième fr. 10.--, le troisième fr. 5.--, latrines fr. 10.--.

Un impôt est perçu pour tout particulier qui ne prend pas de concession.

Les compteurs viendront beaucoup plus tard.

Coût total des travaux :	fr.	58'000.--
Part de Pomy :	fr.	18'000.--
Subside de l'Etat :	fr.	6'000.--

En 1931, vu le manque d'eau et en coopération avec Pomy, on fit de nouveaux captages dans les alentours de Ronson, sans grand succès.



En 1934, on installa une conduite en grès de 80 mm pour une adduction de l'eau des fontaines en cas de besoin, partant de la fontaine de Chérenand, jusqu'au réservoir de La Gottallaz .

Dans les années 1970, les autorités étaient confrontées à beaucoup de problèmes avec cette eau. Manque récurrent dès les périodes sèches, impossibilité de discuter avec les autorités de Pomy pour récupérer la moitié

qui leur avait été vendue en 1912, ou alors à un prix exorbitant, cette eau n'ayant à cette époque qu'une importance très relative à Pomy, qui entretemps, avait d'autres sources d'alimentation, des analyses pas conformes, pollution par le purin dans la zone des captages, zones de protection à revoir entièrement.

Décision fut prise d'abandonner cette eau pour l'alimentation du village et d'adhérer au réseau de la Menthue qui était en train de se créer.

Nous pouvons aussi relever que la commune de Pomy avait réalisé une très bonne opération à l'époque, puisque 100 ans après, la moitié de l'eau des sources de Ronson arrive chez notre voisine en quantité illimitée et sans leur coûter 1 centime.

Les anciennes sources de Ronson restent importantes pour le village en 2013, comme eaux industrielles pour les traitements, lavage des machines, alimentation du bétail et réserve incendie.

Nous rendons hommage à nos ancêtres qui, à la force de leurs bras et avec des pelles et des pioches, ont réalisé un travail important pour amener l'eau au robinet.



Pierre Viquerat, municipal.

## Nonagénaire



En date du 17 avril 2013, une délégation de la Municipalité est allée apporter les vœux des autorités à Madame Germaine Paillard à l'occasion de son nonantième anniversaire.

Née Pasche le 15 avril 1923 à La Chaux de Sainte-Croix, Madame Germaine Paillard est l'aînée de 6 frères et sœurs.

Après avoir effectué une partie de sa scolarité à Bullet et à Sainte-Croix, elle quitta le Jura pour s'en aller vivre d'abord à Essertes-sur-Oron, puis aux Croisettes à Epalinges et à Villars-sous-Yens, avant de retourner à Sainte-Croix et d'épouser en décembre 1942 Monsieur Robert Paillard.

Souhaitant s'installer en plaine, la famille, alors agrandie de 4 enfants, quitta La Sagne, petit hameau de Sainte-Croix, en avril 1950, pour s'établir à Cronay où le couple venait d'acheter une maison.

De 1968 à 1988, Madame Paillard travailla au parc avicole de la famille Richard à Cronay où elle ramassait les œufs. Après le travail, elle avait toujours plaisir à rencontrer ses voisines et amies du village pour bavarder autour d'une tasse de thé.

Maman de 6 enfants, Madame Paillard est aujourd'hui l'heureuse grand-maman de 8 petits-enfants et de 3 arrière-petits-enfants.

En avril 2001, elle eut le chagrin de perdre son époux, décédé à l'aube de ses 90 ans.

Aimant la vie et les voyages, Madame Paillard eut la chance d'effectuer plusieurs excursions, en compagnie de sa sœur, découvrant la Suisse et les pays alentours.

Ayant le bonheur de vivre dans sa maison, entourée de ses enfants, c'est toujours avec plaisir que nous la rencontrons, pour échanger quelques mots.

Nous la remercions, ainsi que sa famille, pour l'accueil chaleureux qu'ils nous ont réservé et lui souhaitons de passer encore de nombreuses années dans notre village. Nous lui exprimons nos meilleurs vœux de santé.

## Boulangier itinérant



Suite à notre appel paru dans le Corby de janvier 2013, nous avons reçu environ 25 réponses d'habitants de la commune, dont plus d'une vingtaine favorables à notre demande. Nous avons donc entrepris des démarches afin de trouver un boulanger, si possible avec également un peu d'épicerie, disposé à passer dans notre village. Et nous avons déniché l'oiseau rare !!!

Depuis le 16 mai 2013, le point de vente mobile de la boulangerie-pâtisserie Y. Bigler de Combremont-le-Grand s'arrête le jeudi matin de 9 h.00 à 9 h.40 en deux endroits de notre village.

Selon l'avis des consommateurs réguliers, la variété et la qualité de la marchandise vendue, semblent faire l'unanimité : on se régale ! Et au vu des nombreuses personnes utilisant déjà cette possibilité, ce service semble répondre à un réel besoin. Nous ne pouvons que vous encourager à l'essayer, si cela n'a pas encore été le cas.

D'autre part, par notre intermédiaire, M. Bigler tient à remercier la population de Cronay de sa confiance et de sa gentillesse.

Il vous informe également que vu la fréquentation importante de son point de vente, il envisage un deuxième passage par semaine à Cronay à partir d'août. Un tous-ménages vous informera des détails en temps voulu.

Encore une précision, en cas de besoin, vous pouvez faire une commande particulière par téléphone au 026 666 11 06 pour que cette marchandise soit à votre disposition lors du passage du boulanger.

Pour notre compte, nous espérons avoir mis en route un service qui fonctionne à satisfaction de chacun, nous vous disons merci de votre participation et vous souhaitons un bon été à l'odeur de pain frais !

Martine Flaction et Claire Tanner

## Paroisse



### Saviez-vous que...

l'Etat vaudois soutient financièrement les Eglises reconnues de droit public proportionnellement au nombre de personnes qui annoncent leur confession au contrôle des habitants de leur commune ?

Nous avons tous besoin des services de l'Eglise une fois ou l'autre dans notre vie (mariage, baptême, accompagnement, enterrement, ...) alors, annoncer sa confession et celle de ses enfants, c'est permettre à l'Eglise de continuer à remplir sa mission.

Tant de personnes dévoilent leur vie privée sur internet où elle n'est pas protégée :



Alors pourquoi ne pas annoncer votre confession et celle de vos enfants à votre commune ? C'est gratuit, cela n'augmente pas vos impôts et ces informations sont protégées par la loi.

Viviane Meystre et Françoise Castelier  
Conseillères de paroisse

---

## Calendrier des manifestations

Jeudi 1er août 2013	Fête Nationale à la grande salle
Samedi 17 août 2013	Tournoi interclubs de pétanque
Dimanche 8 septembre 2013	Brunch paroissial à Belmont
Dimanche 10 novembre 2013	Vente paroissiale à Ursins
Dimanche 24 novembre 2013	Loto des Sociétés locales
Mercredi 1er janvier 2014	Repas du Nouvel An

